





AUCH (32) 15 Octobre 2017



Départ : Domaine Le Castagné

13 km : Départ 9:00 (400mD+)

25 km : Départ 8:30 (850mD+)

xygène32





MDARTÜS



REPAS SUR INSCRIPTION (200 PLACES)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

06 84 72 00 54 www.oxygene32.net



























TRAIL DES MOUSQUETAIRES 2017

- Lot de bienvenue, nombreux lots offerts par tirage au sort.
- Un apéritif est offert après la course.
- Sur présentation du bulletin d'inscription

-25% sur tout le rayon running au magasin Intersport à Auch, le 14 Octobre 2017

A compléter lisiblement et à renvoyer, accompagné de la photocopie de la licence ou du certificat médical, et d'un chèque à l'ordre d'**Oxygène 32** à :

Martine Cassagne - 32 rue de Bataille - 32000 AUCH

Bulletin d'inscription
NOM : Prénom :
Adresse:
Code Postal :Ville :
Courriel :
Téléphone :
Date de naissance : Catégorie :
Sexe: M 🗖 ; F 🗖 Club ou Association:
Je m'inscris sur la course des : 13 km □ ; 25 km □
Je m'inscris au repas : nombre de repas x 10 € = €
Je joins un chèque de 13 € à l'ordre d'Oxygène 32 (<mark>15€ le dimanche</mark>) + le montant du tarif du repas.
Fait à : Le :Signature :

Règlement

Art 2 : TRAIL : Course ouverte aux coureurs à partir de la Catégorie Cadets pour le 13 km et course ouverte aux coureurs de la Catégorie Espoirs pour le 25 km licenciés ou non

Art 5 : CERTIFICAT MEDICAL : La Loi no 99233 relative à la protection de la santé des sportifs et à la luttez contre le dopage a été votée à l'Assemblée Nationale le 23 mars 1999.

- 1) Coureurs licenciés de la fédération Française d'Athlétisme : vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer sur votre bulletin d'inscription le numéro de celle-ci.
- 2) Coureurs Licenciés d'une autre fédération Sportive Agréée course sur route : vous devez présenter votre licence en cours de validité et indiquer le numéro de celle-ci ainsi que le nom de votre Fédération.
- 3) Coureurs non-Licenciés : vous devez fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pieds sur route en compétition datant de moins d'un an. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.
- **Art 6** : RESPONSABILITE CIVILE DES ORGANISATEURS : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès d'AVIVA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement .Dans le cas où un accident serait provoqué par un coureur sans dossard numéroté, les organisateurs dégagent totalement leur responsabilité, qui incombera totalement au contrevenant.
- Art 7 : SECURITE : Tout au long du parcours, de nombreux bénévoles et/ou commissaires de course assureront la sécurité et le balisage et effectueront des contrôles pour permettre la bonne régularité de l'épreuve. L'assurance sanitaire sera assurée par une association.
- Art 11 : RETRAITS DES DOSSARDS : Le samedi toute la journée au magasin INTERSPORT ZA CLARAC à AUCH ou au matin de la course à partir de 7H00 sur place
- **Art 12** : CONDITIONS ATMOSPHERIQUES : Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou de supprimer l'épreuve à tout moment.
- Art 13 : RECOMPENSES ET REMISE DE PRIX : Le nombre et la qualité des récompenses sera à la hauteur des diverses subventions et aussi liés à la générosité des sponsors .Aucun lot ne sera valorisé.
- Art 14 : VOL ET DEGRADATIONS : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation commises sur les parkings hors de l'enceinte proche de la course.
- **Art 15** : RESULTATS : Affichage et proclamation des résultats à partir de 14:00 ou peu après l'arrivée du dernier concurrent .Ils seront disponibles sur le site http://www.sports32.fr dès que possible.